

Parc national de Port Cros

Orientation 3.7 Initier et soutenir les activités économiques génératrices d'une plus-value environnementale sur les îles

[...]

3 mesures partenariales	Rôle de l'établissement public	Contribution des communes adhérentes	Principaux autres partenaires
[...]	[...]	[...]	[...]
<p>3.7.3 Coeur et AOA île Orienter l'offre de découverte et de loisirs des îles vers une offre durable fondée sur la nature et la culture et la promouvoir sur les ailes de saison.</p> <p>Le développement d'une offre fondée sur la nature et la culture sur les ailes de saison (avril-mai et octobre-novembre) passe par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'ouverture des structures d'accueil et d'expositions sur les îles. Cette ouverture doit s'accompagner de la logistique d'hébergement, de restauration et de transport nécessaire ; - le maintien d'une desserte régulière suffisante en modulant les horaires et les tarifs des transports en fonction des différentes périodes ; - la création et la promotion d'une nouvelle offre de loisirs adaptée aux différents types de 	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise d'ouvrage • Stratégie de développement sur les coeurs de Parc • Animation des groupes de travail transversaux • Mise en oeuvre du plan d'action et maîtrise d'ouvrage sur les propriétés du Parc • Promotion et accompagnement à la mise en marché de l'offre créée 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation à la démarche • Relais d'information institutionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> • Professionnels du tourisme et de la culture • Acteurs socioéconomiques • Compagnies de transports • DRAC PACA, • Association des commerçants • CDOS, CCIV

Parc national de Port Cros

publics visés.			
[...]	[...]	[...]	[...]

Référence ID de l'article : #4673

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-09-12 11:58